

[REDACTED]

13.155/II/P

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 15 octobre 1981, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.) a examiné la plainte du 29 juin 1981 déposée contre l'administration des Pensions, du fait que des dossiers à traiter en néerlandais conformément au principe de la localisation, sont supervisés ou traités, parallèlement en français.

Selon le plaignant, il s'agit probablement de données d'ordinateur qui ne sont traitées qu'en F. Il estime que l'informatique des Finances donne toujours l'impression d'être un domaine réservé aux francophones.

Il est apparu des renseignements que les annotations françaises figurant sur les documents néerlandais, sont la conséquence d'un malentendu. En exécutant sa mission, l'agent a écrit au crayon et "pour mémoire" sur une fiche comptable. Il a ultérieurement oublié d'effacer ces données.

Quant aux fonctionnaires de l'Administration des Pensions, les renseignements suivants peuvent encore être donnés :

"Pour le traitement de ses données comptables et d'identification, l'Administration des Pensions est liée, d'une part, à l'unité centrale de traitement du Centre de Traitement de l'Informatique (C.T.I.) de l'Administration de la Trésorerie et, de l'autre, au C.T.I. du Secrétariat général. Pour les deux centres, les échanges terminologiques en matière de "software" et de "hardware" se font en anglais.

L'ordinateur est pourvu d'un code linguistique, suite auquel, les données comptables qu'il communique sont rédigées dans la langue du particulier intéressé.

La correspondance avec ces derniers se fait également conformément aux codes linguistiques tels que ceux-ci sont enregistrés à l'Administration des Pensions.

La C.P.C.L. estime que la plainte est fondée en ce qui concerne la mention française sur le document néerlandais. La plainte n'est pas fondée quant à l'affirmation selon laquelle l'informatique au ministère des Finances se fait uniquement en français.

Copie de la présente est envoyée au plaignant.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

